PRESENCE

Tout représentant de club souhaitant participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire doit présenter ce formulaire signé lors du contrôle des pouvoirs ainsi qu'une pièce d'identité et sa licence en ordre.

LE CLUB

Pour rappel, le club doit être en ordre de cotisation vis-à-vis de l'A.S.B.L. Judo Wallonie-Bruxelles et du Comité Provincial dont il dépend pour l'année écoulée.

Matricule : **Dénomination officielle :**

Constitué en (cocher la case adéquate) : **ASBL** **Association de Fait**

L'AFFILIE

Pour rappel, cette personne doit :

- Avoir 18 ans ou plus
- Être affiliée auprès du club qu'elle représente
- Être en ordre de licence

Numéro de Licence : **Nom, prénom :**

Signature :

L'affilié représentera le club à l'Assemblée Générale Extraordinaire, y votera valablement et y prendra toutes les décisions dans le cadre des points portés à l'ordre du jour, le :

Jeudi 22 mai 2025
Siège- Dojo- de l'ASBL Judo Wallonie-Bruxelles
Place des sports 1
1348 – Ottignies-Louvain-la-Neuve
Contrôle des pouvoirs : de 19H00 à 19H30

Personnes renseignées sur le document « *MODIFICATIONS D'INFORMATIONS D'UN CENTRE D'ENSEIGNEMENT DU JUDO », (*ancienne feuille verte)

CLUB EN A.S.B.L.

Président

Numéro de licence :

Nom et prénom :
Signature :

Secrétaire

Numéro de licence :

Nom et prénom :
Signature :

CLUB EN ASSOCIATION DE FAIT

Délégué de club

Numéro de licence :

Nom et prénom :
Signature :

Fait à : Le :